

Extrait du École de Vieux-Fumé

<http://netecole.net/article224.html>

Inscriptions pour l'année scolaire 2017 - 2018

- Agenda -



Date de mise en ligne : mercredi 31 mai 2017

Date de parution : 1er juin 2017

Copyright © École de Vieux-Fumé - Tous droits réservés

Pour une seule et unique fois je me permettrai un petit chapeau à cet article ...

Comment se porte notre école ?

Malgré un certain nombre de bruits qui sont diffusés depuis plusieurs années concernant la fermeture de l'école avec, pour le moins, un certain manque d'information et, au pire, une certaine malveillance, l'école de primaire de Vieux-Fumé continue de bien se porter.

Nous y pratiquons de nombreuses activités pour favoriser l'éveil des élèves aux arts et aux relations avec autrui dans un esprit d'ouverture et de tolérance tout en restant attachés à un bon niveau scolaire ainsi qu' à la notion de respect, de travail et d'effort. L'équipement y est d'ailleurs, par rapport au nombre d'élèves le plus souvent bien supérieur à de nombreux autres établissements (jardin d'école, bibliothèque, ordinateurs en classe et en prêt, tennis de table, nombreuses sorties pédagogiques et de spectacle vivant, prix de fin d'année, garderie, activité périscolaires, etc...).

Les élèves ont d'ailleurs souvent reçu des compliments, lors de nos sorties, pour leur bonne tenue.

En cas de doute, je vous invite donc à prendre contact avec l'école pour entrer en possession d' informations fiables et à laisser les bruits qui courent... courir, puisqu'aussi bien c'est leur seul utilité.

« On dit » et « peut-être » sont les huissiers de la médisance. (Honoré de Balzac)

Vous me permettrez donc de vous souhaiter à toutes et à tous une bonne rentrée scolaire 2017 - 2018 à l'école primaire de Vieux-Fumé.

Le directeur.

INSCRIPTIONS RENTRÉE 2017

Jusqu'au 20 juin

Les inscriptions se font en deux temps :

1- À la mairie de Vieux-Fumé.

2- À l'école de Vieux-Fumé (avec le certificat d'inscription, prendre rendez-vous)

Pour les enfants entrant à l'école maternelle ou primaire pour la première fois.

Les enfants déjà scolarisés dans l'école n'ont pas besoin de se réinscrire. Ils sont automatiquement portés sur les listes de la classe où ils entrent.

Pièces à fournir : livret de famille et carnet de santé (ou certificat) pour les vaccinations obligatoires et éventuellement certificat de radiation (obligatoire) de l'école précédente.

CANTINE-GARDERIE-TRANSPORT

Les services de cantine, périscolaire, garderie et transport restent à votre disposition en 2017-2018

Un dossier vous sera communiqué ou envoyé pour ces inscriptions aux services communaux.